

CONSEIL MUNICIPAL

DU 16 AVRIL 2018

M. Franck DHERSIN	Président
M. Damien SMAGGHE	Secrétaire

I – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2018

II – DELIBERATIONS

4.1 – FONCTION PUBLIQUE

1. Création d'un Comité Technique et d'un CHSCT. Fixation du nombre de représentants du personnel et instituant le paritarisme au sein de ces deux instances de la ville de Tétéghem-Coudekerque-Village.

5.7 – INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

2. Transfert à la Communauté Urbaine de Dunkerque de la compétence en matière d'établissements culturels, socioculturels, socio-éducatifs, sportifs, lorsqu'ils sont d'intérêt communautaire

3. Transfert de la compétence Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) à la Communauté Urbaine de DUNKERQUE

4. Transfert de la compétence d'élaboration du Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des aménagements des Espaces publics (PAVE) à la Communauté Urbaine de DUNKERQUE

7.1 – FINANCES LOCALES

5. Compte Administratif 2017 – Ville de Tétéghem-Coudekerque-Village

6. Compte de gestion pour l'exercice 2017 – Ville de Tétéghem-Coudekerque-Village

7. Affectation du résultat de l'exercice 2017

8. Vote du Budget Supplémentaire 2018

9. Tarifs des services liés à l'enfance

9 – AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES

10. Désaffiliation de la Communauté Urbaine de Dunkerque au CDG 59

III – INFORMATIONS DIVERSES.

L'an deux mil dix-huit, le seize avril, les membres du Conseil Municipal de Tétéghem-Coudekerque-village se sont réunis en l'hôtel de ville de Coudekerque-village pour délibérer sur les affaires portées à l'ordre du jour ci-dessus.

La séance est ouverte à 20h sous la présidence de Mr Franck DHERSIN.

M. Damien SMAGGHE procède à l'appel nominal :

PRESENTS :

Franck DHERSIN
Isabelle KERKHOF

Maire
Maire délégué

Michel PESCH, Régine MARTEEL, Carole CORNILLE, Michel LIBBRECHT, Valérie VERMET, Didier GUERVILLE, Jean-Pierre HENON, Noël LARANGE, Claude DUCHOSSOIS, Renée LEROUX, Régine FERMON, Véronique WALLYN, Marc BOREL, Jean-Marie LANDSWERDT, Christian DECRIEM, Francis PICHON, Françoise BOUQUET, José PRUVOST, Arnaud DESMULLIEZ, Christophe DEMEY, Frédérique SMAGGHE, Annie PAGNERRE, Patricia PAPORAY, Régis JONCKHEERE, Damien SMAGGHE, Valérie STYNS, Pascal CYS, David WARE.

Conseillers municipaux.

ABSENTS AVEC POUVOIR :

Marianne CABOCHE, Marion DESNOUES, Orély HANNEQUIN, Delphine ENGELAERE, Sylvie VERLEY, Patricia URBAIN, Emmanuel WEISBECKER.

ABSENTS EXCUSES :

Maryse DESOUTTER, Christine HARS, Jean-Pierre BOCQUET, Isabelle FORTIN

ABSENTS :

Mathieu VERWAERDE, Eric DI SALVO, Annie KERCKHOVE.

Conformément aux dispositions de l'article L121.12 du code des Communes, Marion DESNOUES a donné pouvoir de voter en son nom à Michel LIBBRECHT, Marianne CABOCHE à Valérie VERMET, Delphine ENGELAERE à Christophe DEMEY, Orély HANNEQUIN à Claude DUCHOSSOIS, Sylvie VERLEY à Régine MARTEEL, Emmanuel WEISBECKER à Didier GUERVILLE, Patricia URBAIN à Renée LEROUX.

I – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2018

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

II – DELIBERATIONS

Aff. n° 18.2018

4.1 – FONCTION PUBLIQUE

Création d'un Comité Technique et d'un CHSCT. Fixation du nombre de représentants du personnel et instituant le paritarisme au sein de ces deux instances de la ville de Téteghem-Coudekerque-Village.

Le Maire,

L'article 32 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale prévoit qu'un Comité Technique et un CHSCT (Comité d'Hygiène et de Sécurité et des Conditions de Travail) sont créés dans chaque collectivité ou établissement employant au moins 50 agents.

Vu la loi susvisée et notamment ses articles 32, 33 et 33-1,
Vu le décret n° 85-565 du 30 mai 1985 relatif aux comités techniques des Collectivités Territoriales et de leurs établissements publics et notamment ses articles 1, 2, 4, 8 et 26,
Vu le décret 85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité au travail ainsi qu'à la médecine préventive dans la fonction publique territoriale modifié,

Considérant que l'effectif apprécié au 1^{er} janvier 2018 servant à déterminer le nombre de représentants titulaires est de 67 agents,

Il est rappelé que le comité technique est compétent pour émettre des avis notamment sur l'organisation et le fonctionnement des services de la collectivité ou bien encore sur la formation des agents alors que le CHSCT émet des avis pour tout ce qui concerne la sécurité au travail.

Le Conseil Municipal,
Où l'exposé qui précède et après en avoir délibéré,

- Approuve les présentes dispositions,
- Fixe à 4 le nombre de représentants titulaires du personnel et à 4 le nombre de représentants suppléants,
- Décide le maintien du paritarisme numérique au comité technique et au CHSCT en fixant un nombre de représentants des élus de la ville égal à celui des représentants titulaires et suppléants du personnel,

- Autorise le Maire à signer tout document à intervenir.

ADOPTE.

Aff. n° 19.2018

5.7 – INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

Transfert à la Communauté Urbaine de Dunkerque de la compétence en matière d'établissements culturels, socioculturels, socio-éducatifs, sportifs, lorsqu'ils sont d'intérêt communautaire

Monsieur le Maire expose que,

aux termes de l'article L 5215-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, les communautés urbaines exercent de plein droit, en lieu et place des communes- membres, les compétences liées à "la construction ou aménagement, entretien, gestion et animation d'équipements, de réseaux d'équipements ou d'établissements culturels, socioculturels, socioéducatifs, sportifs, lorsqu'ils sont d'intérêt communautaire".

Toutefois, comme la Communauté Urbaine de Dunkerque existait à la date de promulgation de la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement de la coopération intercommunale et qu'elle n'a jamais délibéré sur ce point, elle ne dispose à ce jour d'aucune compétence générale en matière d'équipements culturels, socioculturels, socio- éducatifs ou sportifs qui auraient été reconnus d'intérêts communautaires.

Ces interventions en ce domaine sont ainsi ponctuelles et de trois ordres :

Elle gère directement certains équipements identifiés : palais de l'univers et des sciences à CAPPELLE-LA-GRANDE, Learning center à DUNKERQUE, le golf à TÉTEGHEM - COUDEKERQUE VILLAGE, le parc zoologique à FORT-MARDYCK,

Elle subventionne l'activité d'équipements structurants: musée portuaire à DUNKERQUE, le CIAC à BOURBOURG, etc.,

Elle prend en charge, par la dotation d'intercommunalité, une partie des charges nettes de fonctionnement des équipements de ses communes-membres qui ont une dimension supra-communale.

C'est dans ce contexte qu'une réflexion sur les équipements susceptibles d'être regardés comme d'intérêt communautaire, qui feraient ainsi l'objet d'un transfert de compétence, a été lancée.

Dans ce cadre, le Conseil de communauté du 22 mars 2018 a :

- D'une part, proposé que la compétence relative à "la construction ou l'aménagement, entretien, gestion et animation d'équipements, de réseaux d'équipements ou d'établissements culturels, socioculturels, socioéducatifs, sportifs, lorsqu'ils sont d'intérêt communautaire" soit transférée à la Communauté Urbaine de Dunkerque ;
- D'autre part, reconnu au KURSAAL, palais des congrès de l'agglomération permettant au territoire de s'imposer comme un haut lieu du tourisme d'affaires et de l'événementiel culturel et commercial de la région des Haut-de-France, la qualité d'équipement d'intérêt communautaire, prévoyant ainsi son transfert à la Communauté Urbaine de Dunkerque.

Conformément à l'article L 5211-17 du code général des collectivités territoriales, il est proposé au conseil municipal de se prononcer favorablement à ce transfert de compétence.

Le Conseil Municipal,
après avoir entendu ce qui précède et en avoir délibéré,

APPROUVE le transfert à la Communauté Urbaine de Dunkerque de la compétence relative à "la construction ou l'aménagement, entretien, gestion et animation d'équipements, de réseaux d'équipements ou d'établissements culturels, socioculturels, socioéducatifs, sportifs, lorsqu'ils sont d'intérêt communautaire" et la reconnaissance du KURSAAL en qualité d'équipement d'intérêt communautaire.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte à intervenir pour l'application de la présente délibération,

ADOPTE.

Aff. n° 20.2018

5.7 – INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

Transfert de la compétence Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) à la Communauté Urbaine de DUNKERQUE

La loi n° 2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit est venue clarifier les contours du Service Public Contre l'Incendie et a instauré le service public de la Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI), compétence attribuée à la commune (article L. 2225-2 du CGCT).

Cette compétence, transférable à l'établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI), porte principalement sur la création, la maintenance, l'entretien, l'apposition de signalisation, le remplacement, et l'organisation des contrôles techniques des points d'eau incendie.

Le décret n° 2015- 235 du 27 février 2015 relatif à la Défense Extérieure Contre l'Incendie est venu préciser les compétences des différents intervenants maires, présidents d'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) notamment, et les conditions de participation de tiers à ce service.

Désormais, la défense extérieure contre l'incendie repose sur l'élaboration par les Services Départementaux d'incendie et de Secours (SDIS) de règlements départementaux arrêtés par les préfets. Ces règles sont fixées après concertations locales, puis déclinées au niveau communal ou intercommunal. Ainsi, des schémas communaux de Défense Extérieure Contre l'Incendie permettront d'évaluer les risques potentiels, les besoins et de planifier la mise en place d'équipements supplémentaires.

En définitive, si à l'heure actuelle la C.U.D. exerce certaines missions se rattachant à la DECI (implantation et entretien des points d'eau), elle n'a juridiquement pas la compétence du service public de défense extérieure contre l'incendie dont le champ est beaucoup plus large.

Considérant que la gestion de ce service public et le pouvoir de police administrative spéciale lié sont désormais transférables aux EPCI, le Conseil communautaire du 22 mars 2018 s'est prononcé pour le transfert à la Communauté Urbaine de Dunkerque de la compétence « Défense Extérieure Contre l'Incendie ».

Conformément au procès-verbal de la commission locale d'évaluation des charges transférées du 22 février 2018, annexée à la présente, ce transfert ne fera l'objet d'aucune diminution de l'attribution de compensation.

Dans ces conditions et conformément à l'article L 5211-17 du code général des collectivités territoriales, il est proposé au conseil municipal de se prononcer favorablement à ce transfert de compétence.

VU la délibération du conseil communautaire en date du 22 mars 2018 par laquelle il a approuvé la prise de compétence Défense Extérieure Contre l'Incendie,

Vu le procès-verbal de la commission locale d'évaluation des charges transférées du 22 février 2018,

Le Conseil municipal,
après avoir entendu ce qui précède et en avoir délibéré,

DECIDE de transférer à la Communauté Urbaine de Dunkerque la compétence «Défense Extérieure Contre l'Incendie ».

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte à intervenir pour l'application de la présente délibération.

ADOPTE.

Aff. n° 21.2018

5.7 – INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

Transfert de la compétence d'élaboration du Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des aménagements des Espaces publics (PAVE) à la Communauté Urbaine de DUNKERQUE

Conformément à la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour "l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées" et à ses différentes décrets d'application, la Communauté urbaine de Dunkerque a :

- Créé une Commission Intercommunale pour l'Accessibilité (CIA) des personnes handicapées,
- Approuvé son Schéma Directeur d'Accessibilité des transports (SDA) en 2010 et sa version actualisée, le SDAP transports, en 2015 afin d'obtenir un délai de 3 ans supplémentaires,
- Réalisé le diagnostic d'accessibilité des Établissements Recevant du Public (ERP) relevant de sa compétence et rédigé le programme pluriannuel de réalisation des travaux correspondant.

Par ailleurs, la loi prévoit qu'un Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des aménagements des Espaces publics (PAVE) doit être établi dans chaque commune de plus de 1 000 habitants.

Ce plan fixe notamment les dispositions susceptibles de rendre accessible aux personnes handicapées et à mobilité réduite l'ensemble des circulations piétonnes et des aires de stationnement d'automobiles situées sur le territoire de la commune.

Le PAVE intègre :

- Un diagnostic de l'accessibilité de toutes les voiries quel que soit le gestionnaire (Etat, département, intercommunalité, commune, privé),
- Une méthodologie et organisation de travail.
- Des éléments sur la conception et l'usage du domaine public avec une volonté d'harmonisation des pratiques pour une meilleure prise en compte de l'accessibilité.

Dans la mesure où :

- La Communauté Urbaine de Dunkerque est compétente tant en matière de voirie que pour le Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) qui intégrera les volets Habitat et Déplacement (ex PDU) dont la révision est en cours ;
- Le PAVE constitue une annexe obligatoire du futur PLUiHD ;
- Le diagnostic voirie a déjà été initié par les services communautaires ;
- L'échelle intercommunale apparaît la plus adaptée pour l'élaboration du PAVE (cohérence, homogénéité de la méthode).

Le Conseil communautaire, lors de sa séance du 22 mars 2018, s'est prononcé pour le transfert à la Communauté Urbaine de Dunkerque de la compétence d'élaboration du Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des aménagements des Espaces publics (PAVE).

Conformément au procès-verbal de la commission locale d'évaluation des charges transférées du 22 février 2018, annexée à la présente, ce transfert ne fera l'objet d'aucune diminution de l'attribution de compensation.

Dans ces conditions, il est proposé de transférer à la CUD la compétence liée à l'élaboration du Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des aménagements des Espaces publics.

Il est précisé que cette compétence, telle que mentionnée, inclut uniquement l'élaboration et le suivi de la mise en œuvre du plan d'actions. La réalisation des travaux de voirie reste à la charge de chaque maître d'ouvrage. En effet, chaque organisme public ou privé reste compétent pour mettre en œuvre les mesures adoptées dans le cadre du PAVE qui concernent ses propres voiries ou ses compétences.

VU la délibération du conseil communautaire de la CUD en date du 22 mars 2018 par laquelle il a approuvé la prise de compétence PAVE,

Vu le procès-verbal de la commission locale d'évaluation des charges transférées du 22 février 2018,

Le Conseil municipal,
après avoir entendu ce qui précède et en avoir délibéré,

DECIDE de transférer à la Communauté Urbaine de Dunkerque la compétence d'élaboration du Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des aménagements des Espaces publics.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte à intervenir pour l'application de la présente délibération.

ADOPTE.

Aff. n° 22.2018

7.1 – FINANCES LOCALES Compte Administratif 2017 – Ville de Tétéghem-Coudekerque-Village

Michel PESCH, Adjoint aux Finances, prend la parole :

Après le débat d'orientation budgétaire et le vote du budget primitif, nous allons examiner le 4^{ème} temps du cycle d'un budget communal : le compte administratif.

Le budget primitif et le budget supplémentaire sont des éléments de prévisions. Il est nécessaire ensuite de constater comment et dans quelles mesures ces prévisions ont été concrétisées. **C'est l'objet du compte administratif.**

Il est, en effet, le relevé exhaustif des opérations financières, des recettes et des dépenses qui ont été réalisées dans un exercice comptable donné.

Le compte administratif permet, par comparaison avec les budgets primitif et supplémentaire, de juger de la qualité des estimations de dépenses et recettes.

Comme la comptabilité communale suppose l'intervention de deux instances, le Maire et le Trésorier comptable de la commune, il y a deux types de comptes :

- le compte du maire (compte administratif ou **CA**)
- le compte du comptable (compte de gestion ou **CG**)

Après examen du compte administratif, le compte de gestion vous sera soumis. Les deux comptes doivent parfaitement concorder.

		DEPENSES	RECETTES	ECARTS (R-D)
REALISATION DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de Fonctionnement	A 6 241 890.54	G 7 178 310.86	936 420.32
	Section d'Investissement	B 2 138 402.44	H 2 607 734.97	469 332.53

		(si déficit)	(si excédent)	
REPORT DE L'EXERCICE 2016	Report en section de Fonctionnement (R002)	C	I 550 000.00	550 000.00
	Report en section d'Investissement (R001)	D	J 834 954.97	834 954.97

TOTAL (Réalisation + Reports)	8 380 292.98 =A+B+C+D	11 171 000.80 =G+H+I+J	2 790 707.82
---	---------------------------------	----------------------------------	---------------------

RESTES A REALISER 2017	Section de Fonctionnement	E	K	0.00
	Section d'Investissement	F 244 606.81	L	-244 606.81
	TOTAL des restes à réaliser 2016	244 606.81 =E+F	0.00 +K+L	-244 606.81

RESULTAT CUMULE	Section de Fonctionnement	6 241 890.54 = A+C+E	7 728 310.86 = G+I+K	1 486 420.32
	Section d'investissement	2 383 009.25 = B+D+F	3 442 689.94 = H+J+L	1 059 680.69
	TOTAL CUMULE	8 624 899.79 =A+B+C+D+E+F	11 171 000.80 G+H+I+J+K+L	2 546 101.01

Examen de la balance générale 2017 :

Vous trouverez, dans le document comptable « M14 », le détail par compte des dépenses et recettes des sections Investissement et Fonctionnement.

Sans détailler tout le document comptable « M14 », voici les principales lignes comptables :

- Dépenses section de fonctionnement : → 6 241 890.54€

011 : Charges à caractères générales (cf. page 4) :	1 562 651.92€	} 90%
012 : Charges de personnel :	3 384 105.99€	
065 : Autres charges de gestion courante :	507 848.57€	
066 : Charges financières :	134 260.99€	

Les charges à caractère général (011) Regroupent les achats courants, les services extérieurs, les dépenses d'énergie...

Les autres charges de gestion courante (65) Intègre principalement les indemnités et cotisations des élus et le versement des subventions aux différentes associations et autres organismes, y compris le Centre Communal d'Action Sociale.

Charges Financières (66) Intérêts de la dette

- **Recettes section de fonctionnement** : → 7 178 310.86€

013 : Atténuation de charges :	256 410.19€	} 91%
73 : Impôts et taxes :	4 871 377.05€	
74 : Dotations, subventions et participations :	1 405 637.43€	

Les atténuations de charges (013) Emplois d'Avenir, Contrats Aidés, remboursements arrêts maladie, etc...

Impôts et Taxes (73) Taxes Foncières, DSC, Fond de péréquation des ressources intercommunales, taxe sur la consommation finale d'électricité, taxe additionnelle aux droits de mutation, etc...

Dotations, Subventions et participation (74) Dotation Forfaitaire, DSR, Département, autres organismes, etc...

Détail tableau « charges à caractère général »

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES **A1**

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2016)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	1 782 900,88	1 504 366,63	58 285,29	0,00	220 248,96
6042	Achats prestations de services (autres que ten	215 000,00	188 905,14	251,82	0,00	25 843,04
60611	Eau et assainissement	41 000,00	34 914,44	0,00	0,00	6 085,56
60612	Énergie - Électricité	210 000,00	223 388,80	0,00	0,00	0,00
60621	Combustibles	145 000,00	128 209,47	14 425,48	0,00	2 365,05
60622	Carburants	15 000,00	14 356,52	479,26	0,00	164,22
60623	Alimentation	21 000,00	15 329,31	778,74	0,00	4 891,95
60624	Produits de traitement	0,00	373,40	0,00	0,00	0,00
60628	Autres fournitures non stockées	3 000,00	2 821,32	0,00	0,00	178,68
60631	Fournitures d'entretien	27 000,00	21 471,70	0,00	0,00	5 528,30
60632	Fournitures de petit équipement	5 000,00	5 750,61	780,87	0,00	0,00
60636	Vêtements de travail	7 500,00	2 916,57	3 500,00	0,00	1 083,43
6064	Fournitures administratives	15 000,00	11 908,94	257,36	0,00	2 833,70
6065	Livres, disques, cassettes...(bibliothèques et n	0,00	25,00	0,00	0,00	0,00
6067	Fournitures scolaires	30 540,00	28 239,56	139,80	0,00	2 160,64
6068	Autres matières et fournitures	80 000,00	56 870,25	3 544,26	0,00	19 585,49
611	Contrats de prestations de services	27 000,00	26 356,10	530,00	0,00	113,90
6122	Crédit-bail mobilier	35 000,00	36 501,77	0,00	0,00	0,00
6135	Locations mobilières	55 000,00	52 837,40	1 263,43	0,00	899,17
614	Charges locatives et de copropriété	1 500,00	1 634,66	0,00	0,00	0,00
61521	Terrains	160 000,00	149 528,93	330,00	0,00	10 141,07
615221	Entretien et réparations bâtiments publics	50 000,00	59 707,54	3 871,83	0,00	0,00
615228	Entretien et réparations autres bâtiments	0,00	393,02	0,00	0,00	0,00
615231	Entretien et réparations voiries	12 100,00	9 437,95	0,00	0,00	2 662,05
615232	Entretien et réparations réseaux	52 900,00	25 104,30	5 514,26	0,00	22 281,44
61551	Matériel roulant	25 000,00	31 201,70	182,07	0,00	0,00
61558	Autres biens mobiliers	18 000,00	7 003,54	1 922,05	0,00	9 074,41
6156	Maintenance	81 400,00	63 569,60	842,16	0,00	16 988,24
6161	Assurance multirisques	39 100,00	39 106,59	0,00	0,00	0,00
6162	Assurance obligatoire dommage - constructeur	65 000,00	0,00	5 459,22	0,00	59 540,78
617	Etudes et recherches	0,00	50,00	0,00	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	7 000,00	6 869,58	398,30	0,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	20 000,00	21 629,56	0,00	0,00	0,00
6186	Autres frais divers	90 000,00	69 132,71	3 924,80	0,00	16 942,49
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	2 000,00	330,00	0,00	0,00	1 670,00
6226	Honoraires	2 000,00	1 294,70	0,00	0,00	705,30
6231	Annonces et insertions	8 000,00	1 728,00	0,00	0,00	6 272,00
6232	Fêtes et cérémonies	34 000,00	27 196,18	5 286,16	0,00	1 517,66
6236	Catalogues et imprimés	1 650,00	1 940,03	0,00	0,00	0,00
6237	Publications	10 000,00	1 954,44	0,00	0,00	8 045,56
6238	Divers	39 750,88	34 052,91	0,00	0,00	5 697,97

- **Dépenses section d'investissement** : → **2 138 402.44€**

Opérations d'équipement (chapitres 20/21/22/23) : 1 777 810.79€ } 99%

16 : Emprunts et dettes assimilées : 339 530.41€ }

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES					B1
Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2016)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	152 246,26	70 014,74	0,00	82 231,52
2031	Frais d'études	114 496,00	42 916,00	0,00	71 580,00
2051	Concessions et droits similaires	37 750,26	27 098,74	0,00	10 651,52
204	Subventions d'équipement versées (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (sauf opérations)	2 065 746,95	1 255 022,37	0,00	810 724,58
2111	Terrains nus	597 842,00	597 842,00	0,00	0,00
21311	Hôtel de ville	10 230,51	9 063,60	0,00	1 166,91
21312	Bâtiments scolaires	11 509,68	16 738,94	0,00	0,00
21316	Équipements du cimetière	0,00	1 574,40	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	503 194,69	426 617,05	0,00	76 577,64
21534	Réseaux d'électrification	9 625,17	6 995,15	0,00	2 630,02
21538	Autres réseaux	532 992,30	51 812,95	0,00	481 179,35
21568	Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	4 000,00	1 350,72	0,00	2 649,28
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	118 276,42	36 672,31	0,00	81 604,11
2182	Matériel de transport	35 000,00	19 421,60	0,00	15 578,40
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	20 736,80	10 775,79	0,00	9 961,01
2184	Mobilier	31 150,00	7 228,31	0,00	23 921,69
2188	Autres immobilisations corporelles	191 189,38	68 929,55	0,00	122 259,83
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf opérations)	936 891,34	452 773,68	0,00	484 117,66
2313	Constructions	771 891,34	452 773,68	0,00	319 117,66
2315	Installations, matériel et outillage techniques	165 000,00	0,00	0,00	165 000,00
Total des dépenses d'équipement		3 154 884,55	1 777 810,79	0,00	1 377 073,76
16	Emprunts et dettes assimilées	348 899,12	339 530,41	0,00	9 368,71
1641	Emprunts en euros	317 099,12	310 825,51	0,00	6 273,61
1643	Emprunts en devises	25 300,00	22 312,90	0,00	2 987,10
16818	Autres prêteurs	6 500,00	6 392,00	0,00	108,00
27	Autres immobilisations financières	8 000,00	7 800,00	0,00	200,00
274	Prêts	8 000,00	7 800,00	0,00	200,00

Article 2111 : Achat terrain projet Mairie/salle culturelle/services techniques + frais de notaire

Article 2182 : achat véhicule Police Municipale

Article 21538 : le delta entre prévision de 532992.30€ et dépense de 51 812.95€ s'explique par l'annulation en 2017 des crédits ouverts pour éclairage public + réseaux de caméras → Reportés sur le BP2018, sachant que les études de mise en œuvre ont été menées sur BP2017

Article 2158 : crédits annulés et reportés sur BP2018

Article 2188 : achats petits matériels

Chapitre 23 = projet nouvelle Mairie / salle culturelle / services techniques – EV

Article 2313 : Ingénierie projet Mairie + démolition garage

Restes A Réaliser 2017

2031	Diagnostic Salle Itsweire - RAR	1 920.00 €
2031	Assistance Maitrise d'ouvrage Rénovation éclairage public - RAR	14 700.00 €
2031	Etude division parcellaire - Foyer des anciens - RAR	6 696.00 €
2051	Création site internet - RAR	6 740.16 €
2051	Création site internet - Rédaction - RAR	2 160.00 €
21311	Installation sirène alarme CDKV - RAR	456.99 €
21318	Installation de diffuseur sonore- RAR	756.00 €
21318	Suppression du branchement d'eau potable - RAR	632.81 €
21318	Création d'un mur coupe-feu salle polyvalente CDKV - RAR	13 642.52 €
21318	Organigramme de clefs - Salle Duchossois - RAR	1 713.74 €
21318	Electricité paroi coupe feu - Salle polyvalente CDKV - RAR	1 988.40 €
21534	Extension réseau électrique - Rue de la Tranquilité- RAR	3 260.76 €
21538	Fourniture et pose d'un candélabre - RAR	1 647.96 €
21538	Fourniture et pose éclairage public route d'uxem - RAR	4 200.00 €
21538	Remplacement armoire EP Route de Coudekerque - RAR	2 863.20 €
21538	Remplacement armoire EP Hameau des neiges - RAR	2 933.52 €
2158	Frais d'étude Video surveillance CDKV - RAR	2 940.00 €
2159	Frais d'étude Video surveillance CDKV - RAR	4 200.00 €
2158	Frais d'étude Video surveillance phase 5 et 6 - RAR	1 080.00 €
2158	Videosurveillance Tétéghem - RAR	11 324.11 €
2184	Mobilier scolaire - RAR	1 607.04 €
2188	Uniforme tambour major - RAR	905.00 €
2188	Masses tracteur Kubota - RAR	958.80 €
2188	Nettoyeur haute pression - RAR	840.00 €
2188	Souffleur STIHL - RAR	330.00 €
2188	Un tapis métallique souple - RAR	730.80 €
2188	Un réfrigérateur armoire 400L - RAR	1 030.80 €
2188	Une meuleuse - RAR	220.13 €
2313	Mission contrôle technique Mairie - RAR	14 685.00 €
2313	Mission coordination SPS Mairie - RAR	8 783.72 €
2313	LOT 1 Désamiantage Mairie - RAR	600.00 €
2313	LOT 2 Désamiantage Mairie - RAR	13 620.31 €
2313	LOT 1 Désamiantage Mairie - RAR	5 306.40 €
2313	Traitement des MCA - Désamiantage RAR	15 571.20 €
2313	Démolition complémentaire Mairie - RAR	43 846.00 €
2313	Avenant à la mission CSPA démolition - RAR	1 004.16 €
2313	Conduite d'opération Maning - RAR	37 533.00 €
2313	Centre socioculturel Sud Bureau d'études - RAR	10 854.00 €
2313	Fourniture et pose de store - RAR	324.28 €
TOTAL DES RAR		244 606.81 €

- **Recettes section d'investissement:** → **1 609 972.06€**

10222 : Dotations, fonds divers et réserves (FCTVA) :	104 987.90€	}	99%
1068 : Excédents de fonctionnement capitalisés :	1 336 367.20€		
040 : Opérations d'ordre entre sections :	160 486.37€		

Les membres du Conseil Municipal délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par M. Franck DHERSIN, Maire.

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2017 et les autorisations spéciales s'y rattachant, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses affectées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte d'administration dressé par le Maire, accompagné du compte de gestion du Trésorier principal,

Considérant que Monsieur Franck DHERSIN, Maire, a normalement administré au cours de l'exercice 2017 les finances de la commune de Tétéghem-Coudekerque-Village en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées ou utiles,

APPROUVE l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen
CONSTATE les indemnités de valeurs avec les indications du Compte de gestion relatives aux reports de crédits,
RECONNAIT les restes à réaliser,
DECLARE toutes les opérations de l'exercice 2017 définitivement closes et les crédits annuités.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF : 36 voix POUR

Franck DHERSIN remercie Michel PESCH, Nicolas HAAGE et les services administratifs pour le travail fourni sur ce compte administratif.

Aff. n° 23.2018

7.1 – FINANCES LOCALES
Compte de gestion pour l'exercice 2017 – Ville de Tétéghem-Coudekerque-Village

Monsieur le Maire,

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, l'état du passif, l'état de l'actif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1/ statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017,

2/ statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections et budgets annexes,

3/ statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017 par le Trésorier Principal visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni réserve, ni observation de sa part.

VOTE DU COMPTE DE GESTION : 37 voix POUR

Aff. n° 24.2018

7.1 – FINANCES LOCALES

Affectation du résultat de l'exercice 2017

Le comptes administratif 2017 de la communes de Tétéghem Coudekerque-Village présente un excédent global de :

2 790 707.82€

Se décomposant :

- D'un excédent de fonctionnement de **1 486 420.32€**
- Et d'un excédent d'investissement de **1 304 287.50€**

Aussi, et compte tenu de la comptabilisation d'un reste à réaliser (RAR) cumulé en section d'Investissement à hauteur de **244 606.81€**, il est proposé d'affecter l'excédent de la façon suivante :

Au compte R001 : excédent reporté de 1 304 287.50 €

Au compte 1068 : 244 606.81€ pour couvrir les restes à réalisés

Au compte 1068 : une dotation complémentaire de 691 813.51 €

Au compte R002 : un excédent reporté de 550 000 €

L'excédent réel est donc de :

<u>Excédent Global 2017</u>	: 2 790 707.82€
- Reste à Réaliser 2017	: 244 606.81€

Soit un excédent réel 2017 de **: 2 546 101.01€**

ADOPTE.

7.1 – FINANCES LOCALES
Vote du Budget Supplémentaire 2018

RAPPORTEUR : Michel PESCH, adjoint aux finances.

La comptabilité communale repose sur un cycle de 4 temps. Le débat d'orientation budgétaire, les budgets primitif et supplémentaire qui sont des prévisions et le compte administratif qui est la photo du réalisé.

Le budget supplémentaire, que nous allons voter, lors de ce conseil, a pour objectifs de :

Constater et intégrer dans la comptabilité de la collectivité les résultats et les reports de l'exercice précédent (CA 2017).

Procéder à des ajustements mineurs et majeurs concernant des opérations qui n'avaient pu être prévues lors du vote du budget primitif, en raison de non intégration de l'excédent.

Les projets entrant en phase opérationnelles sur 2018, l'excédent devrait sensiblement se réduire et un recours à l'emprunt sera vraisemblablement contracté d'ici fin 2018 début 2019.

RAPPEL EXERCICE 2017

COMPTE ADMINISTRATIF 2017 :

✚ Excédent de fonctionnement :	1 486 420.32€
	+
✚ Excédent d'investissement :	1 304 287.50€
	-
✚ Restes à réaliser (cf détail page 13) :	244 606.81€
	=
✚ Excédent global net :	2 546 101.01€

Affectation de l'excédent global Net au BS 2018 (Budget Supplémentaire)

- Au compte 1068 pour un montant de **244 606.81€** en couverture des restes à réaliser 2017 qui font aussi l'objet d'une inscription du même montant en dépense d'investissement,

et une provision supplémentaire au titre des investissements futurs (1068) pour un montant de **691 813.51€**, soit un total de **936 420.32€** (page 9)

- **1 304 287.50€** excédent d'investissement constaté au **CA** (Compte Administratif) versé au **BS** en **R001**, report excédent (page 9)
- **550 000.00€** provision versée au **BS** en **R002**, report excédent de fonctionnement constaté au **CA** (Compte Administratif) (page 9)

Nota : **691 813.51€ + 1 304 287.50€ + 550 000€ = 2 546 101.01€**

(Excédent net global)

SECTION FONCTIONNEMENT

DEPENSES :

Les dépenses de fonctionnement sont ajustées à la hausse à hauteur de

405 000.00€ (338 739,93€ en 2017) soit environ **7.1%** des **5 685 947 €** inscrits au BP2018.

Les écarts par rapport au BP sont liés à des réajustements mineurs de la prévision réalisée lors du BP2018 suite à intégration dans le BS2018 de l'excédent 2017 :

Chapitre 012 : charges de personnel

64111 Rémunération principale	50 000.00 €
64131 Rémunération	50 000.00 €
6417 Rémunération des apprentis	25 000.00 €
6451 Cotisations URSSAF	15 000.00 €
6453 Cotisations caisses de retraite	10 000.00 €
6454 Cotisations ASSEDIC	10 000.00 €
6455 Assurance du personnel	15 000.00 €

Chapitre 011 : charges à caractère général

6042 Achat prestations	20 000.00€
60611 Eau et assainissement	10 000.00€
60622 Carburants	5 000.00€
6067 Fournitures scolaires	5 000.00€
6068 Autres matières et fournitures	15 000.00€
61522 Entretien de bâtiments	10 000.00€
61523 Entretien de voies et réseaux	25 000.00€
61551 Entretien matériel roulant	15 000.00€
616 Primes d'assurances	15 000.00€
6226 Honoraires	10 000.00€
6238 Divers	25 000.00€

Chapitre 065 : autres charges de gestion courante

6531 Indemnités	2 500.00€
6533 Cotisations de retraite	1 500.00€
6535 Formation	5 000.00€
6574 Subventions	15 000.00€
658 Charges diverses de la gestion courante	1 000.00€
668 Autres charges financières	40 000.00€
6718 Autres charges exceptionnelles	10 000.00€

RECETTES :

Les recettes réelles de fonctionnement sont ajustées à la baisse à hauteur de **145 000.00 €** soit un peu plus de **2.25%** des **6 469 152.00€** inscrit au BP.

Nota : 405 000.00€ + 145 000.00 € + 0€ (op. d'ordre) = 550 000 €

(Report excédent de fonctionnement)

70632 Redevance à caractère de loisirs	-10 000.00 €
7067 Redevance services périscolaires	-50 000.00 €
7381 Taxe add. Droits de mutation	-25 000.00 €
7478 Autres organismes	-50 000.00 €
752 Revenu des immeubles	-10 000.00 €

Nota : les 405 000€ en dépenses et 145 000€ en recettes de fonctionnement correspondent aux 550 000€ de report de l'excédent de fonctionnement à répartir entre les dépenses et les recettes.

Ces sommes sont réparties sur les différents comptes mais ne seront, très probablement pas engagées.

SECTION INVESTISSEMENT

DEPENSES :

Les dépenses d'investissement sont ajustées à hausse à hauteur de **1 996 101.01 €**

Les dépenses principales sont composées de :

21318 Acquisition du centre socioculturel sud	390 000.00€
2031 Etude église CDKV	20 000.00€
21318 Divers	15 000.00€
21538 Rénovation éclairage public et armoires EP	580 000.00€
2182 Véhicule	25 000.00€
2183 Divers - informatique	5 000.00€
2188 Divers	25 000.00€
2313 Construction mairie - Mairie - Espace culturel - Ateliers	900 000.00€
2315 Réparations divers	25 000.00€
2315 Travaux accessibilité (église – maison paroissiale)	11 101.01€
+ 244 606.81€ de RAR 2017 = Total de 2 240 707.82 (cf. page8)	

Nota : Divers (21318 – 2183 – 2188 – 2315) = réserves au cas où !

RECETTES :

Les recettes sont composées, du report en investissement de l'excédent capitalisé pour un montant de **691 813.51€** et des **244 606.81€** en couverture des restes à réaliser 2017

Soit un Total de **936 420.32 €** (cf. page 9)

CONCLUSION

Comme vous avez pu le remarquer, ce **Budget Supplémentaire**, se veut ambitieux, puisqu'il intègre les principaux projets de l'équipe municipale à la fois pour Tétéghem et Coudekerque-Village :

- ➔ Projet de la nouvelle Mairie, salle culturelle, services techniques – espaces verts
- ➔ Aménagement du Centre Socioculturel antenne sud
- ➔ Rénovation de l'éclairage public concernant les éclairages boules et le remplacement de l'ensemble des armoires EP.
- ➔ Ouverture et création d'une nouvelle classe à l'école BRUEGEL de CoudekerqueVillage.
- ➔ Mise en place de la vidéo surveillance à Coudekerque-Village

Toutefois, après 9 années successives sans recours à l'emprunt et au regard des investissements conséquents qui seront menés en 2018, la ville sera dans l'obligation d'emprunter dès fin 2018, début 2019.

José PRUVOST demande : « combien de temps va durer l'emprunt ? »

Franck DHERSIN répond : « nous n'avons pas encore décidé mais au moins 20 ans. L'amiante retrouvée sous les fondations va être retirée la semaine prochaine au plus tard. Si tout va bien, la première pierre sera posée fin juin pour un accès en octobre ou novembre 2019. La commission d'appel d'offres aura lieu demain à la Mairie.»

RECAPITULATIF BS 2018

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
OPERATIONS REELLES			
011 Charges à caractère général	155 000.00 €	70 Produits des services	-60 000.00 €
012 Charges de personnel	175 000.00 €	73 Impôts et taxes	-25 000.00 €
65 Charges de gestion courante	25 000.00 €	74 Dotations et participations	-50 000.00 €
66 Charges financières	40 000.00 €	75 Autres produits de gestion	-10 000.00 €
67 Charges exceptionnelles	10 000.00 €	77 Produits Exceptionnels	0.00 €
		78 Reprises sur amortissements et provisions	0.00 €
		013 Atténuation charges	0.00 €
Total dépenses réelles	405 000.00 €	Total des recettes réelles	-145 000.00 €
Solde des opérations réelles			-550 000.00 €
OPERATIONS D'ORDRE			
68 Dot. Aux amortissements	0.00 €		
Total des opérations d'ordre	0.00 €	Total des opérations d'ordre	0.00 €
Total des dépenses	405 000.00 €	Total des recettes	-145 000.00 €
		Résultat reporté	
Dépenses (ou déficit)	405 000.00 €	D002	405 000.00 €
Recettes (ou excédent)	-145 000.00 €	R002	550 000.00 €
SECTION D'INVESTISSEMENT			
OPERATIONS REELLES			
16 Emprunts	0.00 €	27 Rembt de prêts	
20 Immobilisations incorporelles	32 216.16 €	275 Dépôts et cautionnements versés	0.00 €
21 Immobilisations corporelles	1 120 262.58 €	10 Dotations et fonds	936 420.32 €
23 Immobilisations en cours	1 088 229.08 €	1310 Subvention CAF	
275 Dépôts et cautionnements	0.00 €	1311 Subvention d'Etat	
		24 Produits de cessions	
Total dépenses réelles	2 240 707.82 €	Total des recettes réelles	936 420.32 €
OPERATIONS D'ORDRE			
041 Opérations patrimoniales	0	28 Dot. Aux amortissements	0.00 €
		041 Opérations patrimoniales	0.00 €
Total des opérations d'ordre	0.00 €		0.00 €
Total des dépenses	2 240 707.82 €	Total des recettes	936 420.32 €
		Résultat reporté	
Dépenses (ou déficit)	2 240 707.82 €	D001	2 240 707.82 €
Recettes (ou excédent)	936 420.32 €	R001	1 304 287.50 €
			2 240 707.82 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT – Dépenses réelles

011 CHARGES A CARACTERE GENERAL		155 000.00 €
6042	Achat prestations	20 000.00 €
60611	Eau et assainissement	10 000.00 €
60622	Carburants	5 000.00 €
6067	Fournitures scolaires	5 000.00 €
6068	Autres matières et fournitures	15 000.00 €
61522	Entretien de bâtiments	10 000.00 €
61523	Entretien de voies et réseaux	25 000.00 €
61551	Entretien matériel roulant	15 000.00 €
61558	Entretien Autres biens mobiliers	
6156	Maintenance	
616	Primes d'assurances	15 000.00 €
6162	Assurances dommages ouvrages	
6184	Versement organismes de formation	
6188	Autres frais divers	
6225	Indemnités régisseurs	
6226	Honoraires	10 000.00 €
6232	Fêtes et cérémonies	
6236	Catalogues et imprimés	
6238	Divers	25 000.00 €
6247	Transports collectifs	
6261	Frais d'affranchissement	
6282	Frais de gardiennage	

012 CHARGES DE PERSONNEL		175 000.00 €
6331	Versement de transport	
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	
6336	Participation à la formation professionnelle	
6338	Autres impôts et taxes	
64111	Rémunération principale	50 000.00 €
64112	NBI	
64118	Autres indemnités	
64131	Rémunération	50 000.00 €
64138	Autres indemnités	
64168	Autres emplois d'insertion	
6417	Rémunération des apprentis	25 000.00 €
6451	Cotisations URSSAF	15 000.00 €
6453	Cotisations caisses de retraite	10 000.00 €
6454	Cotisations ASSEDIC	10 000.00 €
6455	Assurance du personnel	15 000.00 €
6456	Versement au F.N.C. du supplément familial	
6457	Cotisations liées à l'apprentissage	
6458	Cotisations autres organismes	
6488	Autres charges	

65 CHARGES DE GESTION COURANTE		25 000.00 €
6531	Indemnités	2 500.00 €
6533	Cotisations de retraite	1 500.00 €
6535	Formation	5 000.00 €
6558	Autres cotisations	
6574	Subventions	15 000.00 €
658	Charges diverses de la gestion courante	1 000.00 €
66 CHARGES FINANCIERES		40 000.00 €
666	Pertes de change	
66111	Intérêts réglés à l'échéance	
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	
668	Autres charges financières	40 000.00 €
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES		10 000.00 €
6713	Secours et dots	
6718	Autres charges exceptionnelles	10 000.00 €
673	Titres annulés	

SECTION DE FONCTIONNEMENT – recettes

70 Produits des services		-60 000.00 €
70311	Concessions dans les cimetières	
70312	Redevance funéraire	
70321	Droits de stationnement	
7062	Redevance à caractère culturel	
70632	Redevance à caractère de loisirs	-10 000.00 €
7067	Redevance services peri-scolaires	-50 000.00 €
70841	Rembt Frais Personnel	
7088	Autres produits activités annexes	
73 Impôts et taxes		-25 000.00 €
7311	Contributions directes	
7321	Attribution de compensation	
73212	Dotation de solidarité communautaire	
7323	FNGIR	
7338	Autres taxes	
7343	Taxe sur les pyones électriques	
7351	Taxe sur l'électricité	
7368	Emplacements publicitaires	
7381	Taxe add. Droits de mutation	-25 000.00 €
74 Dotations et participations		-50 000.00 €
7411	Dotation forfaitaire	
74121	Dotation de solidarité rurale	
74127	Dotation nationale de péréquation	
74718	Autres	
7472	Régions	
7473	Subvention département	
74751	Participation GFP	
7478	Autres organismes	-50 000.00 €
748313	Compensation réforme TP	
748314	Compensation spécifique TP	
74832	Attribution du fonds départemental de la taxe	
74834	Etat/compensation exonérations TF	
74835	Etat/compensation exonérations TH	
75 Autres produits de gestion		-10 000.00 €
752	Revenu des immeubles	-10 000.00 €
77 Produits Exceptionnels		0.00 €
7718	Autres produits exceptionnels sur opération de gestion	
773	Mandats annulés	
7788	Produits exceptionnels	
78 Reprises sur amortissements et provisions		0.00 €
7865	Reprises sur provision pour risques et charges	
013 Atténuation charges		0.00 €
6419	Rembt sur rémunérations personnel	

SECTION D'INVESTISSEMENT – Dépenses

2031	Diagnostic Salle Itsweire - RAR	1 920.00
2031	Etude église CDKV	20 000.00
2031	Assistance Maitrise d'ouvrage Rénovation éclairage public - RAR	14 700.00
2031	Etude division parcellaire - Foyer des anciens - RAR	6 696.00
	43 316.00	
2051	Création site internet - RAR	6 740.16
2051	Création site internet - Rédaction - RAR	2 160.00
	8 900.16	
21311	Installation sirène alarme CDKV - RAR	456.99
21318	Installation de diffuseur sonore - RAR	756.00
21318	Suppression du branchement d'eau potable - RAR	632.81
21318	Création d'un mur coupe-feu salle polyvalente CDKV - RAR	13 642.52
21318	Organigramme de clefs - Salle Duchossois - RAR	1 713.74
21318	Electricité paroi coupe feu - Salle polyvalente CDKV - RAR	1 988.40
21318	Acquisition du centre socioculturel sud	390 000.00
21318	Divers	15 000.00
	424 190.46	
21534	Extension réseau électrique - Rue de la Tranquillité- RAR	3 260.76
21538	Fourniture et pose d'un candélabre - RAR	1 647.96
21538	Fourniture et pose éclairage public route d'uxem - RAR	4 200.00
21538	Remplacement armoire EP Route de Coudekerquer - RAR	2 863.20
21538	Remplacement armoire EP Hameau des neiges - RAR	2 933.52
21538	Rénovation éclairage public et armoires EP	580 000.00
	594 905.44	
2158	Frais d'étude Video surveillance CDKV - RAR	2 940.00
2159	Frais d'étude Video surveillance CDKV - RAR	4 200.00
2158	Frais d'étude Video surveillance phase 5 et 6 - RAR	1 080.00
2158	Videosurveillance Tétéghem - RAR	11 324.11
	19 544.11	
2182	Véhicule	25 000.00
	25 000.00	
2183	Divers - informatique	5 000.00
	5 000.00	
2184	Mobilier scolaire - RAR	1 607.04
	1 607.04	
2188	Uniforme tambour major - RAR	905.00
2188	Masses tracteur Kubota - RAR	958.80
2188	Nettoyeur haute pression - RAR	840.00
2188	Souffleur STIHL - RAR	330.00
2188	Un tapis métallique souple - RAR	730.80
2188	Un réfrigérateur armoire 400L - RAR	1 030.80
2188	Une meuleuse - RAR	220.13
2188	Divers	25 000.00
	30 015.53	
2313	Mission contrôle technique Mairie - RAR	14 685.00
2313	Mission coordination SPS Mairie - RAR	8 783.72
2313	LOT 1 Désamiantage Mairie - RAR	600.00
2313	LOT 2 Désamiantage Mairie - RAR	13 620.31
2313	LOT 1 Désamiantage Mairie - RAR	5 306.40
2313	Traitement des MCA - Désamiantage RAR	15 571.20
2313	Démolition complémentaire Mairie - RAR	43 846.00
2313	Avenant à la mission CSPS démolition - RAR	1 004.16
2313	Conduite d'opération Maning - RAR	37 533.00
2313	Centre socioculturel Sud Bureau d'études - RAR	10 854.00
2313	Fourniture et pose de store - RAR	324.28
2313	Construction mairie - Mairie - Espace culturel - Ateliers	900 000.00
	1 052 128.07	
2315	Réparations divers	25 000.00
2315	Travaux accessibilité	11 101.01
	36 101.01	

SECTION D'INVESTISSEMENT – Recettes

936 420.32 €

275 Dépôts et cautionnements versés

0.00 €

275	Dépôts et cautionnements versés	
-----	---------------------------------	--

10 Dotations et fonds

936 420.32 €

1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	936 420.32 €
------	---	--------------

Produits de cession

24	Produits de cessions	
----	----------------------	--

BUDGET CONSOLIDE / BP2018 + BS2018 au 16/04/2018

VILLE DE TETEGHEM - COUDEKERQUE-VILLAGE BUDGET PRIMITIF + BS 2018

SECTION DE FONCTIONNEMENT BUDGET 2018 CONSOLIDE AU 16 AVRIL 2018			
OPERATIONS REELLES			
011 Charges à caractère général	1 775 000 €	70 Produits des services	180 000 €
012 Charges de personnel	3 560 000 €	73 Impôts et taxes	4 710 841 €
65 Charges de gestion courante	559 900 €	74 Dotations et participations	1 303 311 €
66 Charges financières	170 000 €	75 Autres produits de gestion	25 000 €
67 Charges exceptionnelles	24 000 €	77 Produits Exceptionnels	5 000 €
014 Atténuation de produits		013 Atténuation charges	100 000 €
			0 €
Total dépenses réelles	6 090 947 €	Total des recettes réelles	6 324 152 €
Solde des opérations réelles			233 205 €
OPERATIONS D'ORDRE			
023 Virement section investissement	664 352 €	042 Travaux en régie	50 000 €
676 Différence sur réalisation	0	77 Produits Exceptionnels	2 791 €
68 Provisions financières			
68 Dot. Aux amortissements	171 644		
Total des opérations d'ordre	835 996 €	Total des opérations d'ordre	52 791 €
Total des dépenses	6 926 943 €	Total des recettes	6 376 943 €

		Résultat reporté	
Dépenses (ou déficit)	6 926 943 €	D002	6 926 943 €
Recettes (ou excédent)	6 376 943 €	R002	550 000 €

SECTION D'INVESTISSEMENT BUDGET 2018 CONSOLIDE AU 16 AVRIL 2018			
OPERATIONS REELLES			
16 Emprunts	316 500 €	27 Rembt de prêts	7 800 €
20 Immobilisations incorporelles	87 716.16 €	10 Dotations et fonds	1 116 420.32 €
21 Immobilisations corporelles	2 006 267.58 €	13 Subventions d'investissement	0 €
23 Immobilisations en cours	1 263 229.08 €		
27 Prêts	8 000 €	24 Produits de cessions	470 000 €
Total dépenses réelles	3 681 712.82 €	Total des recettes réelles	1 594 220 €
OPERATIONS D'ORDRE			
21 Travaux en régie	50 000 €	021 Virement section fonct.	664 352 €
139 Subvention amortissable	2 791	28 Dot. Aux amortissements	0
Total des opérations d'ordre	52 791 €		835 996 €
Total des dépenses	3 734 503.82 €	Total des recettes	2 430 216.32 €

		Résultat reporté	
Dépenses (ou déficit)	3 734 503.82 €	D001	3 734 503.82 €
Recettes (ou excédent)	2 430 216.32 €	R001	1 304 287.50 €

➔ Soit un budget d'un montant de 10 661 446.82 € sur l'année 2018

VOTE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE : 37 voix POUR

7.1 – FINANCES LOCALES
Tarifs des services liés à l'enfance

Restauration scolaire

Repas Enfant	Téteghemois / Coudekerquois	Extérieurs
QF<500	3 €	4,50 €
QF>500	3,20 €	5,05 €

Repas Adulte 3,75 €

Accompagnement scolaire 0,80 €

ALSH

QF	Journée		Semaine	
	Téteghemois / Coudekerquois	Extérieurs	Téteghemois / Coudekerquois	Extérieurs
<369	1,50 €	1,50 €	7,50 €	7,50 €
370<QF<499	2,00 €	2,70 €	10,00 €	13,50 €
500<QF<700	2,40 €	3,60 €	12,00 €	18,00 €
701<QF<915	3,00 €	5,40 €	15,00 €	27,00 €
>915	3,20 €	5,70 €	16,00 €	28,50 €

Sorties exceptionnelles (type
cinéma) 2,50 €

Grandes sorties (type parc
d'attraction) 5,00 €

Accueil échelonné (par matin) 1,00 €

Départ échelonné (par soir) 1,00 €

Périscolaire

Tarification en fonction du QF (pour une séance de 1 h30)

QF	Téteghemois / Coudekerquois	Extérieurs
<369	0.35 *	0.35 *
370<QF<499	0.65 *	0.65 *
500<QF<700	0.9 *	0.9 *
701<QF<915	1.8	3.6
915<QF	2	4

Tarification en fonction du Quotient Familial (garderie du matin de 7h30 à 8h30)

QF	Téteghemois / Coudekerquois	Extérieurs
<369	0.25 *	0.25 *
370<QF<499	0.45 *	0.45 *
500<QF<700	0.6 *	0.6 *
701<QF<915	1.2	2.4
915<QF	1.4	2.8

A.L.S.H. Périscolaire (Proxiservices)

Quotient inférieur ou égal à 300	1,15 € la vacation
de 301 à 400	1,25 €
de 401 à 600	1,40 €
de 601 à 800	1,55 €
Quotient supérieur ou égal à 801	1,60 €

Périscolaire (proxiservices) de 16h30 à 18h30

Qf inférieur ou égal à 300	1,15 €
De 301 à 400	1,25 €
De 401 à 600	1,40 €
De 601 à 800	1,55 €
QF supérieur ou égal à 801	1,60 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- DECIDE l'application des tarifs enfance à compter du 7 juillet 2018.

ADOPTE.

9 – AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES
Désaffiliation de la Communauté Urbaine de Dunkerque au CDG 59

Considérant la demande de désaffiliation de la Communauté Urbaine de Dunkerque au Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord (CDG 59),

Conformément à la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et au décret n°85-643 du 26 juin 1985, la consultation des collectivités et établissements publics affiliés au CDG59 est nécessaire préalablement à l'acceptation de cette demande de désaffiliation au 1^{er} janvier 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Emet un avis favorable à la demande désaffiliation volontaire au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord, de la Communauté Urbaine de Dunkerque.

ADOPTE.

III – INFORMATIONS DIVERSES.

Pas de remarques particulières.

SEANCE EST LEVEE.